

Conséquences des fluctuations des prix du pétrole : une analyse intégrée des instruments budgétaires, monétaires et structurels au Maroc (1995–2025)

Consequences of Oil Price Fluctuations: An Integrated Analysis of Fiscal, Monetary, and Structural Instruments in Morocco (1995–2025)

Youness EL AMINE



Université Sidi Mohamed Ben Abdellah. Fes, Maroc.

Mounir BENBOUBKER



Université Sidi Mohamed Ben Abdellah. Fès, Maroc.

Résumé. L'économie marocaine, dépendante des importations d'hydrocarbures, demeure structurellement exposée aux fluctuations des cours pétroliers internationaux. Cet article examine, sur la période 1995–2025, dans quelle mesure les instruments budgétaires, monétaires et structurels mobilisés par le Maroc permettent de gérer ce risque. À partir d'une analyse documentaire combinée à une analyse SWOT fondée sur quatre critères (coût budgétaire, réversibilité, équité, délai de mise en œuvre), l'étude retrace l'évolution de la tarification pétrolière, examine les réponses budgétaires et monétaires aux chocs après 2020, puis évalue la transition énergétique comme réponse structurelle au risque de prix. Les résultats montrent le passage d'un régime administré, protecteur mais coûteux et peu réversible, à des instruments plus ciblés et réversibles mais de portée limitée, tandis que la transition énergétique, seule à agir sur la cause structurelle du risque, reste freinée par des contraintes de financement, de gouvernance et de compétences. À la différence des travaux existants, qui traitent la transmission des prix, la transition énergétique ou les effets macroéconomiques des chocs pétroliers de manière isolée, cet article propose une lecture intégrée articulant ces trois dimensions de la politique économique. Sa contribution réside dans l'application d'une analyse documentaire et d'une grille SWOT, permettant de comparer différents instruments politiques sur une base commune et offrant un cadre transposable à d'autres économies importatrices nettes de pétrole.

Mots-clés : *Chocs pétroliers ; politique budgétaire ; politique monétaire ; transition énergétique ; subventions énergétiques ; Maroc*

Abstract. Morocco's economy, dependent on hydrocarbon imports, remains structurally exposed to fluctuations in international oil prices. This article examines the extent to which Morocco's fiscal, monetary, and structural instruments enable it to manage this risk over the period 1995–2025. Drawing on documentary research combined with a SWOT analysis applied according to four criteria (budgetary cost, reversibility, equity, and implementation lag), the study traces the evolution of oil pricing policy, examines the fiscal and monetary responses to the post–2020 shocks, and then assesses the energy transition as a structural response. The results show a shift from an administered regime toward more targeted and reversible instruments of limited scope. At the same time, the energy transition, the only lever acting on the structural cause of the risk, remains constrained by financing, governance, and skills-related constraints. Unlike existing studies, which address price transmission, the energy transition, or

the macroeconomic effects of oil shocks in isolation, this article offers an integrated approach that articulates these three dimensions of economic policy. Its contribution lies in applying a SWOT grid, enabling a comparison of mobilized instruments on a common basis and offering a framework transposable to other net oil-importing economies.

Keywords: *Oil price shocks; fiscal policy; monetary policy; energy transition; energy subsidies; Morocco*

1. Introduction

L'économie marocaine demeure intégralement dépendante des importations d'hydrocarbures, ce qui la rend vulnérable aux fluctuations des prix internationaux du pétrole. Cette dépendance structurelle expose les finances publiques, les équilibres macroéconomiques, l'inflation ainsi que le pouvoir d'achat des ménages aux chocs exogènes, provenant en particulier des marchés énergétiques mondiaux. Cette vulnérabilité s'est manifestée à plusieurs reprises au cours des trois dernières décennies, notamment lors des hausses des cours pétroliers des années 2000, de la crise sanitaire liée à la COVID-19, puis de la flambée des prix de l'énergie consécutive au conflit russo-ukrainien en 2022.

Face à cette situation, l'État marocain a mobilisé, au fil des décennies, un ensemble de réformes et d'instruments de politique économique, notamment budgétaires, monétaires et structurels, dont la nature et la portée ont évolué. Ces interventions se sont opérées autour d'une rupture majeure : le passage d'un régime de tarification administrée, dans lequel l'État fixait ou subventionnait les prix des carburants, à un régime totalement libéralisé depuis 2015. Avant cette date, les réformes des taxes et des dépenses budgétaires constituaient le principal levier d'intervention, mais au prix d'une charge croissante pour les finances publiques. Depuis la libéralisation, l'État a dû réinventer ses modes d'intervention, en combinant des aides budgétaires ciblées sur les secteurs les plus exposés, une politique monétaire active de gestion de l'inflation importée, et une stratégie structurelle de diversification énergétique engagée depuis 2009.

Cet interventionnisme n'a cessé de susciter le débat public. Avant la libéralisation, c'est le coût budgétaire de la compensation qui était régulièrement pointé comme un mécanisme coûteux pour l'État et mal ciblé, profitant autant aux plus aisés qu'aux plus vulnérables : la Cour des Comptes (2014) mettait en évidence ce défaut de ciblage structurel. Ce constat reste d'actualité : Bank Al-Maghrib qualifiait encore en 2025 la subvention universelle de « subvention universelle profitant essentiellement aux ménages les plus aisés » (Bladi.net, 2025). Depuis la libéralisation des prix en 2015, la critique s'est déplacée vers d'autres aspects y compris le poids de la fiscalité ; lors des flambées de 2022 puis de 2026, plusieurs appels pour une suspension temporaire de la taxe intérieure de consommation (TIC) et de la TVA ont été enregistrés, parallèlement au modèle de mesures similaires adoptées par l'Espagne ; Mais le gouvernement a écarté cette option, invoquant la nécessité de préserver les recettes budgétaires (Le Matin, 2022 ; Le360, 2022, 2026 ; Médias24, 2026).

Dans ce contexte, l'examen de l'intervention publique face aux fluctuations des prix du pétrole nous paraît intéressant. Nous essayons en outre de répondre à la problématique suivante : dans quelle mesure les instruments mobilisés par le Maroc permettent-ils de gérer le risque de volatilité des prix pétroliers ?

Cette question pourrait être contextualisée dans deux corpus de littérature existante. Le premier mesure la transmission des prix internationaux vers l'économie domestique : El-Karimi et El-Ghini (2020) et El-Karimi (2021, 2024) estiment l'ampleur et la vitesse du pass-through des prix pétroliers et alimentaires vers l'inflation marocaine en mobilisant des modèles VAR et de tests de causalité fréquentielle ; Misry (2022) modélise la transmission des cours mondiaux du

pétrole vers les prix du carburant domestique par un modèle NARDL ; Balamou et al. (2025) établissent, par un test de bornes ARDL, la relation entre prix du pétrole, croissance et inflation ; Ritahi et Echaoui (2025), El Ouazzani et al. (2024) et Hmadouch (2025) quantifient les effets macroéconomiques des chocs pétroliers récents, notamment via un modèle DSGE pour la guerre en Ukraine, tandis que Nashi et Ouakil (2025) examinent l'effet de ces chocs sur la balance courante marocaine selon le degré de dépendance énergétique et la structure économique du pays. Ces travaux mesurent l'effet des prix du pétrole sur l'économie marocaine, mais traitent, le plus souvent, les instruments de politique économique — budgétaires ou monétaires — comme des implications de recherche, sans intégration explicite dans les modèles de mesure ni de comparaison entre les différentes mesures. Le second courant, centré sur la transition énergétique, examine les contraintes structurelles du secteur : Boulakhbar et al. (2020) analysent les limites techniques d'intégration des énergies renouvelables au réseau électrique ; Smouh et al. (2022) documentent la dépendance du Maroc aux financements extérieurs ; MOUDENE et al. (2023) mettent en évidence le déficit de compétences spécialisées ; Sakhraoui et al. (2024) évaluent les défis de gouvernance de la stratégie énergétique nationale.

Ces contributions permettent de caractériser et de comprendre la transmission des prix du pétrole. Elles permettent également d'identifier les instruments politiques mobilisés pour la gestion. Cependant, ces examens sont menés de manière isolée, ce qui complique la compréhension des enjeux liés à la mobilisation de chaque instrument en relation avec les autres. Cette lacune appelle à une vision holistique et à un cadre d'analyse intégré et commun permettant de comparer des instruments politiques de nature différente.

Cet article contribue à la littérature existante sur au moins trois volets. Sur le plan théorique, il propose une lecture intégrée articulant, dans un même cadre d'analyse, les trois leviers de politique économique mobilisés face au risque pétrolier — budgétaire, monétaire et structurel — étudiés séparément dans la littérature. Sur le plan méthodologique, il introduit une grille d'évaluation SWOT, appliquée selon quatre critères (coût budgétaire, réversibilité, équité, délai de mise en œuvre), permettant de comparer différents instruments sur une base commune, proposant ainsi une démarche transposable à l'étude d'autres économies importatrices de matières premières. Sur le plan pratique, il fournit aux décideurs publics une synthèse comparative des forces, faiblesses, opportunités et menaces propres à chaque instrument, susceptible d'éclairer l'arbitrage entre les réponses conjoncturelles et l'accélération de la transition structurelle, notamment dans la conception des décisions politiques futures face aux chocs de prix.

L'article est structuré comme suit. La section 2 présente la méthodologie mobilisée. La section 3 retrace l'évolution de la politique budgétaire. La section 4 analyse la coordination des réponses budgétaires et monétaires. La section 5 examine la transition énergétique comme réponse structurelle. La section 6 discute de ces résultats au moyen d'une analyse SWOT comparative, et la section 7 conclut.

2. Méthodologie

L'article combine deux méthodes. 1- L'analyse documentaire permettant de reconstituer la chronologie et la logique des instruments de politique économique mobilisés par le Maroc face au risque pétrolier. Cette méthode s'avère adaptée pour établir, à partir des documents, ce qui a été fait, quand et selon quel mécanisme. 2- L'analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces), appliquée à chaque axe de politique, permet d'évaluer qualitativement l'adéquation de chaque instrument au risque qu'il vise à couvrir, en s'appuyant sur les constats de l'analyse documentaire et sur la littérature secondaire pour qualifier les opportunités et les menaces.

a. Analyse documentaire

L'analyse porte sur des documents publiés entre 1995 et 2025, couvrant les réformes de la tarification pétrolière au Maroc, de l'introduction de l'indexation jusqu'au contexte post-libéralisation. Le corpus examiné est structuré en deux niveaux :

- Une littérature primaire englobant les textes réglementaires (arrêtés ministériels, décrets), les rapports institutionnels officiels (Cour des comptes, ministère des Finances, Bank Al-Maghrib, FMI) et les documents de stratégie nationale (MEME, MTEDD), qui présentent les politiques et les réformes mises en place face au risque lié au prix du pétrole. Ces mécanismes servent à fixer les dates, les montants, les modalités et les décisions.

Tableau 1: Description du corpus mobilisé (1994-2025)

Type de source	Nature	Exemples mobilisés
Textes réglementaires	Primaire	Arrêtés n°43-95 (1994), n°1144-02 (2002), n°2380-06 (2006), n°1899-15 (2015)
Rapports d'institutions financières et budgétaires	Primaire	Cour des Comptes du Royaume du Maroc (2014) ; Ministère de l'Économie et des Finances (2017) ; Conseil de la concurrence (2023) ; Rapport sur la compensation (2025) ; Bank Al-Maghrib (2020, 2023, 2024) ; MEME (2020, 2021) ; MTEDD (2021) ; FMI (2020, 2023)
Littérature académique empirique (Maroc — chocs pétroliers)	Secondaire	El-Karimi & El-Ghini (2020) ; El-Karimi (2021, thèse ; 2024) ; Misry (2022, thèse) ; Balamou et al. (2025) ; Ritahi & Echaoui (2025) ; Nashi & Ouakil (2025) ; El Ouazzani et al. (2024) ; Hmadouch (2025)
Littérature académique empirique (transition énergétique)	Secondaire	Boulakhbar et al. (2020) ; Smouh et al. (2022) ; MOUDENE et al. (2023) ; Sakhraoui et al. (2024) ; El Hafdaoui et al. (2025)
Littérature académique internationale (mix énergétique / volatilité)	Secondaire	Du et al. (2022) ; Owolabi et al. (2021) ; G. Wang et al. (2024) ; Palomba & Tedeschi (2025)
Presse spécialisée et communiqués officiels	Secondaire / primaire selon le cas	Le Chef du Gouvernement (2022) ; Gharbaoui (2022) ; Elhamzaoui & Gharbaoui (2025) ; Reuters (2025) ; Jouahri (2020)

Source: Auteurs

- Une littérature secondaire qui englobe les travaux empiriques ayant examiné et discuté les mesures d'intervention publiques face aux chocs de prix du pétrole. Ces études sont mobilisées pour interpréter les faits (réformes, décisions politiques) à la lumière des résultats de la littérature. Cette distinction est maintenue tout au long de l'article : toute affirmation factuelle (dates, montants, taux) renvoie à une source primaire ; toute affirmation interprétative ou généralisante renvoie à une source secondaire. Le tableau 3 ci-dessous présente le corpus mobilisé.

Le choix de ces sources répond à trois critères : (i) le caractère officiel ou institutionnel des sources pour les documents portant sur les décisions réglementaires et les données chiffrées (arrêtés, rapports ministériels, BAM) ; (ii) l'ancrage empirique pour les publications portant sur

les mécanismes économiques (littérature académique) ; (iii) la disponibilité et la vérifiabilité publiques des sources, à l'exclusion de données non publiées ou non consultables.

b. Analyse SWOT

L'analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) est un outil d'évaluation qualitative qui distingue les caractéristiques propres à l'objet analysé — forces et faiblesses — des facteurs de son environnement susceptibles d'en favoriser ou d'en contrarier l'efficacité — opportunités et menaces (Wehrich, 1982). Cet outil a été initialement développé en management stratégique, mais son champ d'application a ensuite été élargi au domaine de l'évaluation des politiques publiques ; Giusti & Maggini (2016) appliquent cette grille afin d'évaluer comparativement 39 politiques de santé publique dans 12 pays européens, démontrant sa capacité à comparer des interventions hétérogènes selon des critères communs. Dans la même veine, Elavarasan et al. (2020) mobilisent l'analyse SWOT pour l'évaluation des leviers et freins du développement des énergies renouvelables dans plusieurs pays. Ces travaux justifient le recours à l'analyse SWOT pour l'évaluation comparative des politiques économiques face au risque de prix dans le cadre de notre étude.

La mobilisation de l'analyse SWOT pour comparer des politiques de nature différente nécessite la définition de critères de comparaison préalables, communs aux politiques évaluées, renvoyant à chaque aspect de la matrice (forces, faiblesses, opportunités et menaces), et permettant ainsi de comparer des interventions de nature différente (Wehrich, 1982 ; Giusti & Maggini, 2016).

Dans ce sens la matrice SWOT, mobilisée dans le cadre du présent travail adopte quatre critères, appliqués à chaque axe de politique :

- Le coût budgétaire : charges directes ou indirectes pour les finances publiques (ex. : charges de la Caisse de compensation, coûts des aides directes, coûts d'opportunité des exonérations fiscales).
- L'équité : répartition des effets de l'instrument entre les catégories de ménages, de secteurs ou de professionnels (ex. : ciblage sectoriel des aides au transport vs universalité de la subvention pré-2015. Le coût budgétaire et l'équité figurent parmi les principaux facteurs qui appellent à réformer les programmes de subventions énergétiques dans les pays en développement (Clements et al., 2013, FMI, 2020). Cela justifie leur intégration à l'évaluation des politiques dans le cadre de notre étude.
- La réversibilité : capacité de l'instrument à être ajusté ou supprimé rapidement en cas de choc inverse ou de contrainte budgétaire (ex. : un taux directeur est réversible en quelques mois ; une infrastructure énergétique ne l'est pas). Le choix de ce critère s'inspire des travaux de Rentschler et Bazilian (2017) qui montrent que la réussite d'une réforme dépend moins de son ampleur initiale que de sa capacité à être séquencée et ajustée sans déclencher une opposition publique susceptible de la faire annuler. Ces travaux justifient l'inclusion de la réversibilité comme critère d'évaluation dans la grille.
- Le délai de mise en œuvre : temps nécessaire entre la décision et l'effet observable de l'instrument (ex. : un ajustement du taux directeur agit avec un décalage de plusieurs mois ; un décret de suspension des droits de douane est immédiat ; le changement du mix énergétique s'opère à long terme). L'intégration du critère de délai s'inspire de l'évidence concernant le décalage observé entre la décision publique et l'effet observable. Rentschler et Bazilian (2017) montrent que les réformes de subventions énergétiques sont fragilisées lorsque leurs effets négatifs sur les prix sont immédiats (investissements), alors que leurs bénéfices budgétaires ne se matérialisent qu'à moyen

terme. De même, Mishkin (1995) établit que la transmission des décisions de politique monétaire à l'économie réelle s'effectue avec des décalages de plusieurs trimestres. Ce critère figure par ailleurs parmi les dimensions retenues lors de l'application de la matrice SWOT à la comparaison de politiques publiques hétérogènes (Giusti & Maggini, 2016).

Ces critères permettent de comparer les différents instruments d'intervention identifiés sur une base commune. Avant de passer à l'application de la grille SWOT, les sections 3, 4 et 5 identifient les instruments, réformes et politiques mobilisés afin de faire face au risque du prix du pétrole.

3. La politique budgétaire et l'historique de la tarification des produits pétroliers (1995–2015)

a. Cadre général

La politique budgétaire peut être définie comme l'ensemble des décisions gouvernementales relatives aux recettes et aux dépenses publiques. Elle englobe les choix de taxation, de subventions, d'investissement public et de régulation des déficits, permettant aux autorités publiques d'influencer l'activité économique, la redistribution des revenus et la stabilité macroéconomique (Mankiw, 1997).

Au Maroc, la politique budgétaire joue un rôle central dans la structure des prix des matières premières en général et des matières premières pétrolières en particulier, en raison des vulnérabilités structurelles du pays, qui importe l'essentiel de son pétrole, de ses céréales et de nombreuses autres matières premières. Durant les deux dernières décennies, l'État marocain a mobilisé plusieurs instruments budgétaires et fiscaux pour répondre aux différentes phases de fluctuation des cours internationaux.

Les choix budgétaires au royaume ont cependant été confrontés à un dilemme central : fallait-il préserver le pouvoir d'achat des citoyens ou maîtriser les équilibres financiers de l'État?

Dans une logique de protection sociale, le gouvernement avait instauré la Caisse de compensation, un mécanisme destiné à subventionner certaines matières premières essentielles, dont les carburants, afin d'amortir les fluctuations des cours mondiaux et de garantir aux ménages une stabilité relative des prix.

Cette orientation s'est toutefois heurtée à des contraintes budgétaires croissantes. L'augmentation continue des prix du pétrole sur les marchés internationaux, notamment au début des années 2000, a fait exploser le coût des subventions et aggravé le déficit budgétaire. Pour rétablir ses équilibres financiers, l'État s'est trouvé dans l'obligation de réduire progressivement son intervention, en libéralisant les prix des produits indexés tout en conservant la taxation des importations. Les prix ont été réindexés sur les cotations internationales en 2013, avant que le secteur des combustibles ne soit totalement libéralisé en décembre 2015.

b. Évolution historique de la structure des prix des carburants

L'adoption de la structure des prix des produits pétroliers au Maroc s'est développée dans un contexte de marché géré par les pouvoirs publics. Entre 1995 et 2015, cette structure a connu une évolution profonde, passant d'un système d'indexation partielle à une libéralisation totale des prix des carburants, sous l'effet de trois dynamiques principales : le poids croissant de la Caisse de compensation, l'influence de la raffinerie nationale SAMIR sur la méthodologie de calcul des prix et la pression continue exercée par le renchérissement des produits pétroliers sur les marchés internationaux.

i. 1995–2000 : introduction de l'indexation

L'année 1995 marque une première rupture ; avec l'entrée en vigueur de l'arrêté n°43-95 du 30 décembre 1994, l'État introduit, pour la première fois, un système d'indexation des prix des produits pétroliers sur les cotations internationales. Chaque début de mois, le ministère chargé de l'Énergie publiait les prix de reprise en raffinerie, calculés sur la base de la moyenne des cotations enregistrées le mois précédent sur le marché de Rotterdam (prix fournis par l'agence de cotation Platts). Le prix de vente au consommateur était, à son tour, indexé sur celui de la reprise en raffinerie. Afin de protéger les sociétés de distribution, un compte d'ajustement des prix, géré par la Caisse de compensation, permettait d'amortir les chocs : lorsque les prix internationaux augmentaient, la Caisse versait la différence aux distributeurs ; en cas de baisse, ce sont les sociétés qui reversaient l'écart. Ce mécanisme, bien que novateur, fut suspendu à partir de 1999 en raison de la forte volatilité des cours mondiaux, qui en rendait le fonctionnement trop coûteux pour le budget de l'État (Cour des comptes, 2014).

En parallèle, plusieurs autres mesures sont introduites : le transfert des droits d'importation du pétrole brut vers les produits finis destinés à la consommation, la création d'une taxe intérieure de consommation (TIC) propre à chaque carburant et l'application d'une TVA de 7 % sur l'ensemble des produits pétroliers (Arrêté n°43-95, 1994). Les tableaux 2 et 3 ci-dessous présentent la structure des prix telle qu'introduite par l'arrêté n°43-95.

Tableau 2 : Structure des prix de reprise des combustibles liquides

Élément	Supercarburant	Gasoil	Fuel oil N°2	Fuel spécial
(1) Prix FOB (\$/T)	Cotations internationales (CIF NWE / Basis ARA)	Idem (diesel 10 ppm)	Idem (fuel oil 3,5%)	Cotation FOB NEW straight run (0,5–0,7%)
(2) Fret (\$/T)	Calculé chaque semestre selon AFRA	Idem	Idem	Idem
(3) Taxes portuaires	Selon réglementation	Selon réglementation	Selon réglementation	Selon réglementation
(4) Frais d'approche variables	1,8 % de (1+2)	Idem	Idem	Idem
(4) Frais fixes	16,60 DH/T	16,60 DH/T	16,60 DH/T	16,60 DH/T
(5) Taxes parafiscales	0,25 % de (1+2+3)	Idem	Idem	Idem
(6) Rémunération stockage	150 DH/T	150 DH/T	110 DH/T	110 DH/T
Prix de reprise HT	Somme (1 à 6)	Somme (1 à 6)	Somme (1 à 6)	Somme (1 à 6)

Source: Arrêté du ministre de l'Énergie et des Mines n° 43-95 du 27 Rajeb 1415 (30 décembre 1994) relatif à la fixation des prix de reprise en raffinerie et de vente des combustibles liquides et du butane.

Cette structure de prix, illustrée dans le tableau 2, révèle un choix de politique économique implicite : sur les six composantes du prix de reprise, quatre (frais fixes, taxes parafiscales, rémunération de stockage, frais d'approche) sont fixées de manière indépendante des cours mondiaux, tandis que seules deux (prix FOB et fret) reflètent directement la volatilité internationale. Cette structure, en vigueur depuis 1995, permet d'isoler, à un certain degré, les prix domestiques des fluctuations internationales, même dans un marché pétrolier libéralisé.

Tableau 3: Structure du prix des produits pétroliers

Étape	Composante	Formule de calcul
PREMIÈRE PARTIE – PRIX DE BASE		
1	Prix de reprise, hors-taxe	Structure publiée dans l'arrêté de 1994 (n°43-95)
2	TIC	Selon la réglementation
3	TVA	(7 % de 1 + 2) (Révisée à 10 % en 2010)
4	Crédit de droit	(0,45 % de 2 + 3)
5	Prix de reprise, taxes comprises	(1 + 2 + 3 + 4)
DEUXIÈME PARTIE – DISTRIBUTION		
6	Coulage	(1,25 % de 5)
7	Frais et marges de distribution	Fixé par la réglementation
8	Marge spéciale pour financement des stocks	-
9	S/Total 1	Somme de 5 à 8
-	À déduire TVA	-3
10	S/Total 2	(9 - 3)
TROISIÈME PARTIE – AJUSTEMENTS ET PRIX FINAL		
11	Péréquation	-
12	Provision pour différentiel Mohammedia - Sidi-Kacem	-
13	Compte d'ajustement des prix	-
14	Prix de vente en gros, hors TVA	somme de 10 à 13
15	TVA	(7% de 14) (Révisé à 10% en 2010 et à 14% en 2018)
16	Prix de vente en gros, TVA comprise	(14 + 15)
QUATRIÈME PARTIE – PRIX DE DÉTAIL		
17	Coulage - détaillants	(0,5 % de 16)
18	Marge de détail	(3% de 19)
19	Prix de vente au public (prix de base)	(16 + 17 + 18)

Source : Arrêté du ministre de l'Énergie et des Mines n° 43-95 du 27 Rajeb 1415 (30 décembre 1994).

Il convient de noter que cette structure a connu plusieurs révisions sans être fondamentalement redéfinie avant 2015 (tableau 3). La ligne TVA (étapes 3 et 15) a été relevée à deux reprises : de 7 % à 10 % en 2010, puis de 10 % à 14 % en 2018. Les lignes d'ajustement de la troisième partie (péréquation et compte d'ajustement des prix) ont été supprimées en 2015. Ces réformes et révisions sont détaillées dans les paragraphes suivants.

ii. 2002–2005 : réforme post-privatisation de la SAMIR

Une deuxième phase s'ouvre en 2002, en lien avec la privatisation de la raffinerie nationale SAMIR intervenue en 1997. À l'échéance des engagements pris par l'État dans ce cadre, l'arrêté n° 1144-02 du 4 Joumada I 1423 (15 juillet 2002) modifie l'arrêté de 1994. Le coefficient d'adéquation, qui servait à ajuster les prix aux réalités du marché, est abaissé de 6,5 % à 2,5 % (Cour des comptes, 2014). La marge spéciale pour la reconstitution des stocks est levée pour les combustibles liquides, mais maintenue pour le butane, considéré comme un produit stratégique pour les ménages (Cour des comptes, 2014). Le rythme de fixation des prix passe du mensuel au bimensuel, et les marges de distribution en gros des combustibles liquides sont augmentées. Cette réforme visait à adapter le système aux exigences d'un marché en voie de libéralisation, tout en conservant un cadre de régulation étatique.

iii. 2006–2013 : suppression de l'indexation, ajustements structurels et réformes progressives

L'année 2006 inaugure une troisième phase avec l'adoption de l'arrêté n°2380-06 du 23 octobre, qui met fin à l'indexation des prix de vente sur les prix de reprise (Arrêté n°2380-06, 2006 ; Cour des comptes, 2014). Désormais, les prix à la pompe ne varient plus directement en fonction des cotations internationales ; les écarts qui en résultent sont intégralement pris en charge par la Caisse de compensation. Ce choix, qui protège les consommateurs, transfère le risque sur le budget de l'État. Dans un contexte de hausse persistante des prix du pétrole, la charge budgétaire de la compensation augmente et devient l'un des postes de dépense les plus lourds pour les finances publiques (Ministère de l'Économie et des Finances, 2017).

En 2009, la modernisation de la raffinerie nationale entraîne une refonte de la structure tarifaire : intégration du fret, suppression du coefficient d'adéquation de 2,5 % (calculé sur le prix CAF), et remplacement par une rémunération forfaitaire destinée à financer le développement des capacités de stockage (Cour des comptes, 2014). La même année, deux nouveaux produits apparaissent sur le marché : le gasoil, plus respectueux de l'environnement, et l'essence sans plomb (Cour des comptes, 2014).

En 2010, la TVA appliquée aux produits pétroliers passe de 7 % à 10 %. Pour préserver le pouvoir d'achat, l'État prend en charge le surcoût induit, estimé à environ 2 milliards de dirhams cette année-là.

Entre 2000 et 2013, les prix des carburants ont suivi une tendance haussière quasi continue : le prix du supercarburant passe de 9,05 DH/l (septembre 2000) à 12,77 DH/l (septembre 2013), et celui du gasoil de 5,76 DH/l à 8,84 DH/l sur la même période. Certaines hausses résultent directement de décisions gouvernementales, comme celle de juin 2012, qui relève d'un dirham le prix du litre de gasoil et de deux dirhams celui de l'essence (Cour des comptes, 2014).

En 2013, afin de limiter l'impact budgétaire, le Maroc met en place un système d'indexation partielle des prix, appliqué à partir du 16 septembre, pour le supercarburant, le gasoil et le fioul n°2 industriel. Les subventions sont alors fixées à 2,6 DH/l pour le gasoil, 0,8 DH/l pour le supercarburant et 930 DH/tonne pour le fioul n°2, avec des prix révisés en fonction d'une moyenne bimensuelle (Cour des comptes, 2014). Cette politique permet de réduire quelque peu la pression sur la Caisse de compensation, mais l'année 2012 demeure marquée par un record historique : plus de 56 milliards de dirhams engagés, dont près de 48 milliards consacrés aux seuls produits pétroliers.

iv. 2014–2015 : décompensation totale et libéralisation des produits pétroliers

L'année 2014 marque une rupture majeure avec l'extension de l'indexation et la réduction progressive des subventions. Le supercarburant et le fioul n°2 industriel sont totalement décompensés dès février, leurs prix étant désormais alignés sur les cours mondiaux. La subvention du gasoil, le carburant le plus consommé du pays, connaît des réductions progressives : 2,15 DH/l en janvier, 1,70 DH/l en avril, 1,25 DH/l en juillet et 0,80 DH/l en octobre (Ministère de l'Économie et des Finances, 2017 ; Cour des comptes, 2014). La décompensation des fiouls destinés à la production électrique, en juin, est accompagnée d'un transfert financier direct à l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE), destiné à couvrir le surcoût et garantir la continuité du service.

En janvier 2015, le gouvernement franchit une étape décisive avec la décompensation totale du gasoil : tous les carburants liquides sont désormais déterminés par les cotations internationales et le taux de change. Pour éviter une transition brutale, un accord d'homologation est conclu avec le Groupement des pétroliers du Maroc (GPM) et la raffinerie SAMIR, fixant des prix

plafonds révisés deux fois par mois. La suppression, la même année, de la péréquation — qui réduisait les prix de 0,88 DH/l pour le supercarburant et de 0,11 DH/l pour le gasoil — prive l'État de 1,2 milliard de dirhams, mais fait directement baisser les prix pour les consommateurs (Ministère de l'Économie et des Finances, 2017).

Enfin, en décembre 2015, la libéralisation totale des prix des carburants entre en vigueur, conformément à l'arrêté ministériel n°1899-15 : l'État se désengage définitivement de la fixation des prix, laissant la concurrence et les fluctuations mondiales déterminer les tarifs à la pompe. Cette réforme réduit la charge budgétaire de la compensation et renforce la compétitivité économique, mais expose directement les ménages et les entreprises à la volatilité des marchés internationaux.

4. Coordination des réponses budgétaires et monétaires face aux chocs récents

À la différence des choix budgétaires antérieurs à 2015, qui s'opéraient dans un cadre de régulation étatique directe des prix pétroliers, les réponses consécutives à la crise de 2020–2022 interviennent dans un contexte où le marché pétrolier national est totalement libéralisé. Cette transformation a modifié la nature de l'intervention étatique : l'État ne dispose plus de la capacité d'agir directement sur les prix à la pompe.

Les seuls instruments fiscaux à sa disposition pour influencer les prix pétroliers sont la taxe intérieure de consommation (TIC) et la TVA appliquées aux produits pétroliers ; leur réduction ou suppression réduirait toutefois les recettes fiscales, dans un contexte de crise où l'État a précisément besoin de ressources pour soutenir une activité économique affectée. Face à cette contrainte, l'État a opté pour une stratégie d'intervention ciblée sur les secteurs les plus touchés par le renchérissement du pétrole : le secteur du transport — responsable de 49 % de la consommation de combustibles au royaume (IEA, 2023) et mécanisme de transmission direct des prix pétroliers aux coûts de production — par le biais d'aides ciblées ; et les intrants agricoles — mécanisme indirect de transmission des prix — par des exonérations fiscales et la suspension de droits d'importation sur des produits de base comme le blé.

L'interventionnisme ne s'est pas limité aux instruments budgétaires : la politique monétaire a agi en parallèle, comme moyen de stimulation de l'activité économique en 2020–2021, puis de lutte contre l'inflation émergente à partir de 2022, combinant des mesures conventionnelles et non conventionnelles.

a. Aides directes au secteur du transport

La hausse continue des prix des carburants depuis le premier trimestre 2022 a frappé de plein fouet le secteur du transport routier au Maroc. Les prix de transport conditionnent les coûts de mobilité des personnes et des marchandises et constituent un canal de transmission direct des prix du carburant à l'économie.

Pour amortir la flambée des carburants observée en 2022, le gouvernement a instauré un mécanisme d'aides directes aux professionnels du transport, entré en vigueur, selon un communiqué du chef du gouvernement, le 23 mars 2022. Les aides sont versées par véhicule et par catégorie, avec des montants reflétant la consommation moyenne de carburant : 2 200 DH pour les grands taxis, 1 600 DH pour les petits taxis, 1 800 DH pour le transport mixte rural, 7 000 DH pour les autocars inter-villes et 6 200 DH pour les autobus. Pour le transport de marchandises, les aides vont de 1 000 DH pour les dépanneuses à 6 000 DH pour les tracteurs routiers, en passant de 2 600 à 4 200 DH selon la catégorie de camion. Ces aides ont été renouvelées en plusieurs vagues successives en 2022, 2023 et 2024, en fonction de l'évolution des prix internationaux du pétrole (Le Chef du gouvernement, 2022). Selon le ministère des

Finances, le cumul des versements alloués au secteur du transport s'élève à 800 MDH en 2023 et 1,55 milliard de dirhams en 2024 (Rapport sur la compensation, 2025).

Cette exposition directe des ménages à la volatilité des marchés internationaux demeure d'actualité ; à l'été 2025, malgré un repli des cours mondiaux du pétrole et un dollar affaibli, les prix des carburants à la pompe au Maroc sont restés globalement rigides à la baisse, illustrant les limites de la transmission symétrique des prix dans un marché libéralisé (Elhamzaoui & Gharbaoui, 2025).

b. Autres mesures de subvention et d'exonération fiscale

Les répercussions des prix de l'énergie ne se sont pas limitées au secteur du transport, mais se sont propagées à l'ensemble des intrants transportés, exerçant des pressions inflationnistes sur le pouvoir d'achat des ménages. Le Maroc a ainsi adopté une série de mesures fiscales pour réduire les coûts de production et d'importation dans les secteurs stratégiques, le secteur agricole figurant parmi les premiers bénéficiaires, avec des exonérations de TVA et de droits d'importation.

L'exonération de la TVA sur certains intrants agricoles, introduite dans la loi de finances de 2022 et prolongée en 2023 (Conseil de la concurrence, 2023 ; Rapport sur la compensation, 2025), couvre les équipements agricoles, les semences, les produits phytosanitaires et le matériel de reproduction animale et végétale importés à des fins agricoles, afin de limiter l'impact de la hausse des coûts de production sur les prix des denrées alimentaires.

Concernant les produits alimentaires de base importés, le gouvernement a suspendu, par le décret n° 2-20-922 du 1er janvier au 31 mai 2021, les droits d'importation sur le blé tendre et ses dérivés, afin d'assurer un approvisionnement régulier du marché dans un contexte de volatilité des prix internationaux et de déficit pluviométrique national ; les droits ont été rétablis le 15 mai 2021.

En complément de ces mesures fiscales, le Maroc a mobilisé des subventions du Fonds de compensation pour trois produits stratégiques : le gaz butane, le sucre et la farine nationale de blé tendre (FNBT). Les dépenses de compensation ont ainsi atteint 41,8 milliards de dirhams en 2022, en raison de la flambée des prix de l'énergie et des céréales, avant de diminuer à 26 milliards en 2023 et 23,5 milliards en 2024 (Rapport sur la compensation, 2025).

c. Politique monétaire : entre soutien à la liquidité et maîtrise de l'inflation

Face aux retombées de la volatilité des prix des matières premières, la politique monétaire a joué un rôle central dans la gestion des chocs inflationnistes. Bank Al-Maghrib (BAM) a mobilisé des mesures conventionnelles (variations du taux directeur) et non conventionnelles (assouplissement quantitatif) (FMI, 2020).

La politique monétaire conventionnelle repose sur l'ajustement du taux directeur et de la réserve obligatoire, principaux instruments d'influence sur le crédit bancaire et, in fine, sur la demande et l'inflation. Lorsque le taux approche de son plancher ou que les chocs sont exceptionnels, les banques centrales recourent à des mesures non conventionnelles : assouplissement des conditions de refinancement, élargissement des collatéraux et, dans certains cas, des programmes d'achat d'actifs. Dans le cas marocain, ces mesures ont pris la forme d'une expansion du bilan de BAM et d'une adaptation des instruments de liquidité.

i. Pressions inflationnistes et variations du taux directeur

En mars 2020, alors que la récession liée à l'arrêt de l'activité pendant la COVID-19 caractérise l'économie, BAM réduit son taux directeur de 25 points de base, à 2 % (BAM, 2020). En septembre 2020, il est abaissé à 1,5 %, son plus bas niveau historique, accompagné d'une

réduction du ratio de réserves obligatoires à zéro, afin de soutenir la liquidité du système bancaire et d'alléger le coût du crédit.

À partir de 2022, la flambée des prix mondiaux de l'énergie et des denrées alimentaires porte l'inflation au Maroc à un niveau inédit, dépassant en moyenne annuelle 6 %. BAM engage alors un cycle de resserrement monétaire : le taux directeur passe progressivement de 1,5 % en septembre 2022 à 3 % en mars 2023 (FMI, 2023), afin d'ancrer les anticipations inflationnistes et de stabiliser le dirham.

En 2024, dans un contexte de désinflation et de ralentissement économique, BAM adopte une posture plus accommodante : deux baisses successives de 25 points de base, en juin et en décembre, ramènent le taux à 2,5 % (BAM, 2024). Début 2025, le taux directeur est maintenu à 2,25 %, un niveau jugé compatible avec le retour de l'inflation vers la cible (Reuters, 2025).

ii. Mesures non conventionnelles

Dès 2020, BAM a combiné ses interventions conventionnelles avec des mesures non conventionnelles : élargissement de la gamme de collatéraux acceptés dans les opérations de refinancement, et triplement de la capacité des banques à recourir aux facilités permanentes (Jouahri, 2020), ce qui revient à un assouplissement des conditions de refinancement où BAM accepte un plus large éventail d'actifs financiers (obligations, effets de commerce, créances privées) en garantie des prêts accordés aux banques commerciales.

Le programme de refinancement dédié aux TPME a par ailleurs été élargi pour inclure les crédits de fonctionnement, facilitant l'accès au financement du tissu productif (BAM, 2023) — soit une liquidité octroyée par BAM aux banques commerciales, destinée spécifiquement à l'octroi de crédits aux très petites, petites et moyennes entreprises. Ces dispositifs visaient à soutenir le crédit bancaire, mais leurs effets secondaires pouvaient alimenter les pressions inflationnistes dans un contexte de hausse des prix mondiaux des matières premières.

Face à l'accélération de l'inflation, BAM a engagé, dès septembre 2022, une réduction progressive des mesures exceptionnelles de liquidité, en parallèle du resserrement du taux directeur, afin de maîtriser les anticipations inflationnistes et de préserver la crédibilité de la politique monétaire (BAM, 2023).

5. La transition énergétique comme réponse structurelle au risque pétrolier

L'investissement dans les énergies renouvelables constitue un levier stratégique pour renforcer la sécurité énergétique et réduire l'exposition aux chocs de prix. Plusieurs travaux empiriques étayent ce constat. G. Wang et al. (2024) Montrent que l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique contribue à réduire l'incidence de la volatilité des prix de l'énergie. Dans le même sens, Palomba & Tedeschi (2025) soulignent que la substitution progressive des combustibles fossiles par des sources renouvelables atténue les effets de la volatilité des prix des matières premières énergétiques, en réduisant la dépendance aux importations de produits énergétiques raffinés. Du et al. (2022) montrent par ailleurs que l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les secteurs clés réduit la sensibilité de la consommation aux variations des prix du pétrole brut, ce qui limite les répercussions économiques des chocs exogènes. Enfin, Owolabi et al. (2021) montrent que la pénétration croissante des énergies renouvelables dans le secteur électrique américain réduit la volatilité des prix de l'électricité, ce qui diminue la dépendance aux produits raffinés et renforce la résilience économique.

Les investissements dans les énergies renouvelables, appelés aussi transition énergétique, constituent donc un instrument stratégique susceptible de réduire l'exposition aux fluctuations des prix des produits raffinés. Dans le contexte marocain, ce choix pourrait non seulement

stabiliser les coûts énergétiques, mais aussi renforcer la souveraineté énergétique et soutenir la compétitivité économique du pays. Depuis 2009, le Maroc a mis en œuvre une politique de transition énergétique, combinant le développement des énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique), la diversification du mix énergétique, la promotion de la mobilité électrique et l'amélioration de la gestion de la consommation dans les secteurs résidentiel, industriel et tertiaire.

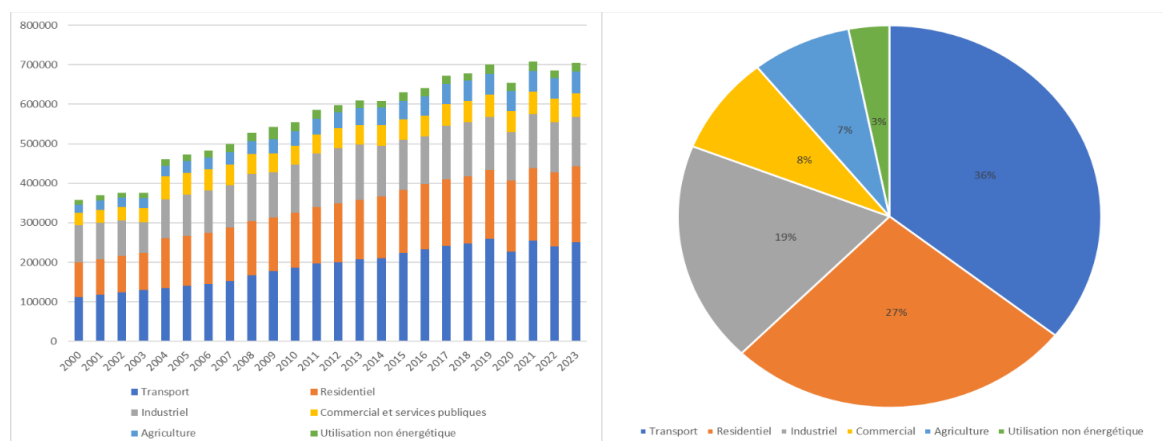
Cette dynamique reste néanmoins confrontée à plusieurs limites : une capacité de stockage de l'électricité insuffisante pour absorber la production intermittente, et une structure industrielle et des transports demeurant largement dépendants des hydrocarbures. Ces contraintes limitent la capacité actuelle du pays à se prémunir pleinement contre les fluctuations des prix internationaux.

Cette section évalue dans quelle mesure la transition énergétique peut contribuer à protéger le Maroc contre le risque de volatilité des prix des produits raffinés. Elle présente d'abord l'état des lieux et les réalisations de la transition énergétique (2009–2023) ; elle examine ensuite les contraintes et vulnérabilités qui en limitent la progression ; elle met enfin en lumière les orientations stratégiques à l'horizon 2030 et 2050.

a. Structure de la consommation énergétique par secteur

L'analyse de la consommation énergétique par secteur montre que le transport (36 % de la consommation totale d'énergie), le résidentiel (27 %) et l'industriel (19 %) dominent largement le profil énergétique national ; ces trois secteurs totalisent 82 % de la consommation énergétique globale. Le secteur des services commerciaux et publics consomme 8 % et l'agriculture 7 %. Le secteur des services commerciaux et publics consomme 8 % et l'agriculture 7 %.

Figure 1: Évolution de la consommation énergétique finale par secteur



Source 1: Auteurs. Données de l'Agence Internationale de l'Énergie.

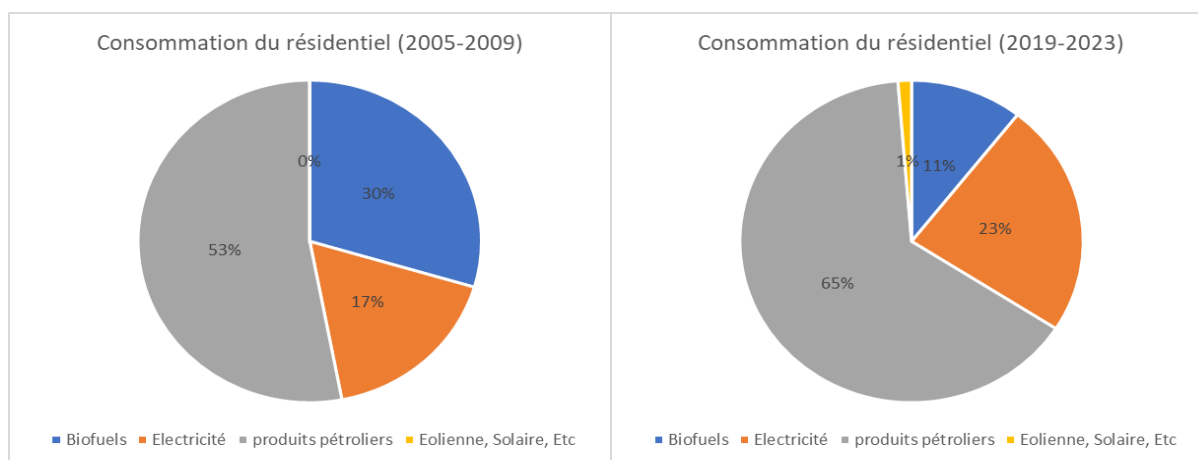
L'analyse des énergies consommées par secteur montre que les hydrocarbures représentent 99,5 % des énergies consommées dans le secteur des transports, contre 0,5 % pour l'électricité en 2023 (IEA, 2023).

Dans le résidentiel, les hydrocarbures représentent 65 % de la consommation, contre 23 % pour l'électricité, 11 % pour les biocarburants et 1 % pour les énergies renouvelables ; la part des hydrocarbures dans ce secteur a augmenté de 12 points de pourcentage par rapport à la période 2005–2009.

Dans le secteur industriel, les hydrocarbures constituent 58 % de la consommation totale, contre 36 % pour l'électricité et 5 % pour le gaz, le charbon et les biocarburants réunis ; la part des

hydrocarbures y a régressé de 12 points par rapport à 2005–2009, cette part ayant été remplacée par une consommation accrue d'électricité.

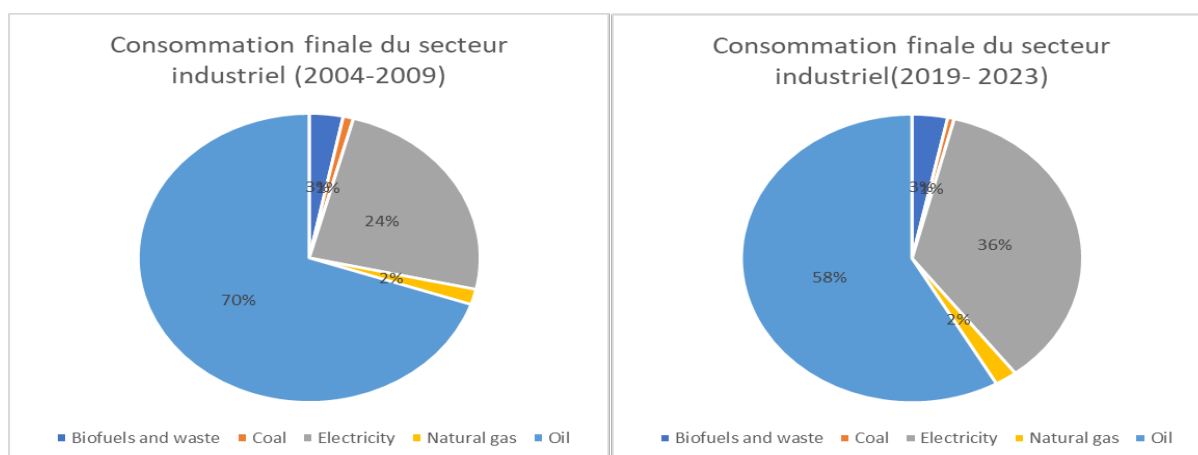
Figure 2: Consommation finale d'énergie, secteur industriel.



Source : Auteurs. Données de l'Agence Internationale de l'Énergie

La consommation du secteur des services commerciaux et publics est dominée par les biofiouls (48 %, contre 68 % avant 2009) et l'électricité (38 %, contre 23 % avant 2009), les hydrocarbures y représentant 13 % (contre 8 % avant 2009).

Figure 3: Consommation finale d'énergie, secteur des services commerciaux et publics



Source: Auteurs. Données de l'Agence Internationale de l'Énergie

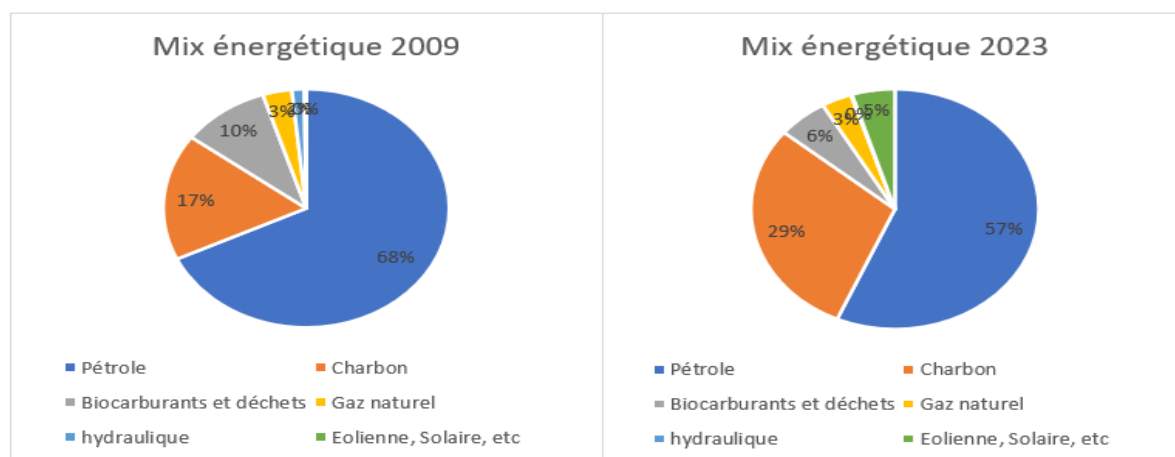
En somme, malgré la mise en œuvre des politiques d'efficacité et de transition énergétique, la consommation d'hydrocarbures a augmenté de 12 points dans le résidentiel et de 5 points dans les services publics, tandis que le secteur industriel enregistre une baisse de 12 points. Le secteur industriel et celui des services publics ont en revanche connu une hausse notable de la consommation d'électricité (+12 et +15 points respectivement). Cette structure traduit une dépendance persistante aux hydrocarbures et illustre la difficulté à électrifier ces secteurs.

b. Évolution du mix énergétique et réalisations (2009–2023)

En 2009, le pétrole représentait 68 % de la consommation énergétique, suivi du charbon (17 %), les renouvelables étant marginales. En 2023, la part du pétrole recule à 57 %, tandis que

celle du charbon augmente à 29 %. Ce recul relatif du pétrole ne traduit pas une baisse de sa consommation en valeur absolue, celle-ci n'ayant fait qu'augmenter sur la période. La progression du charbon pourrait s'expliquer en partie par son usage croissant dans la production d'électricité : en 2023, il constituait la principale source de production électrique du royaume (62,1 % de l'électricité produite par le charbon, selon l'IEA, 2023).

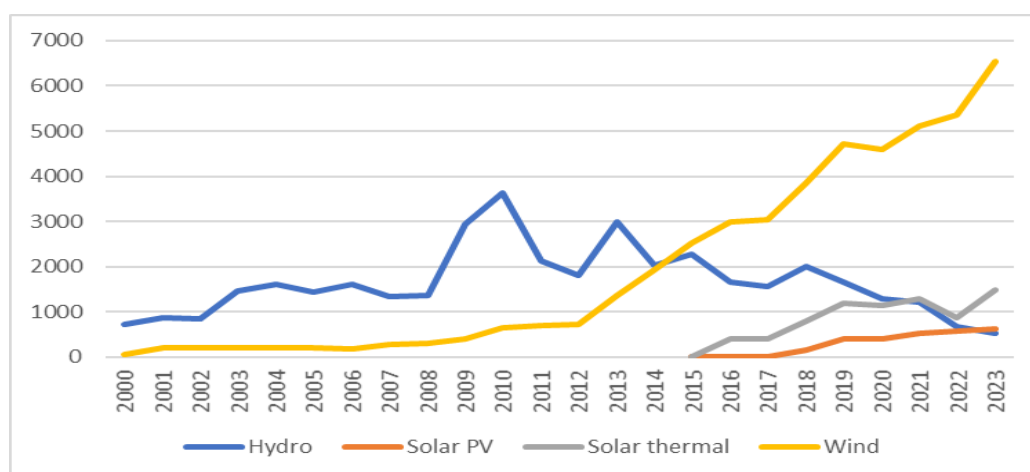
Figure 4: Évolution du mix énergétique (2009–2023)



Source : Auteurs. Données de l'Agence Internationale de l'Énergie

Le mix énergétique montre également une croissance notable — quoique encore marginale en termes de part — de l'éolien et du solaire, portée par les grands projets installés au Maroc. Parmi les projets structurants de l'éolien figurent le parc de Tarfaya (301 MW, mis en service en 2014), le parc d'Akhfennir I (101,87 MW, mis en service en 2013) et II (100 MW, mis en service en 2017), ainsi que le parc de Midelt (210 MW, mis en service en 2021). Du côté solaire, le complexe Noor de Ouarzazate (582 MW) réunit Noor I (160 MW, CSP parabolique), Noor II (200 MW, CSP parabolique), Noor III (150 MW, tour solaire) et Noor IV (72 MW, photovoltaïque), auxquels s'ajoutent Noor Midelt (800 MW hybrides), Noor Boujdour II (350 MW), Noor Atlas (200 MW), Noor Tafilalet (120 MW), Noor Laâyoune I (85 MW), ainsi que l'autoproduction industrielle et des projets privés comme Green Power Morocco (30 MW).

Figure 5: Génération des énergies renouvelables au Maroc (GWh)

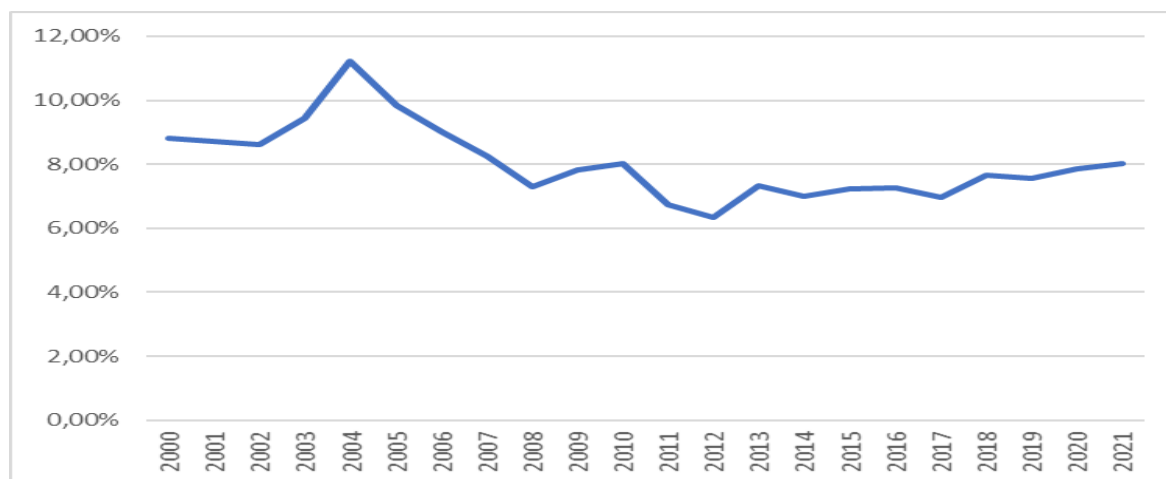


Source : Auteurs. Données de l'Agence Internationale de l'Énergie

Ces projets illustrent la montée en puissance des renouvelables dans le mix national : la production éolienne atteint 6 500 GWh en 2023, et le solaire photovoltaïque et thermique, en progression régulière depuis 2015, totalise 2 000 GWh la même année (Figure 5).

Malgré cette dynamique, la part des renouvelables dans la consommation finale reste faible, oscillant entre 8 et 9 % depuis 2010 — stagnation qui reflète l'effet neutralisant de la croissance de la demande en hydrocarbures et de la faible capacité de stockage électrique, ce qui oblige à exporter les excédents de production (Figure 6).

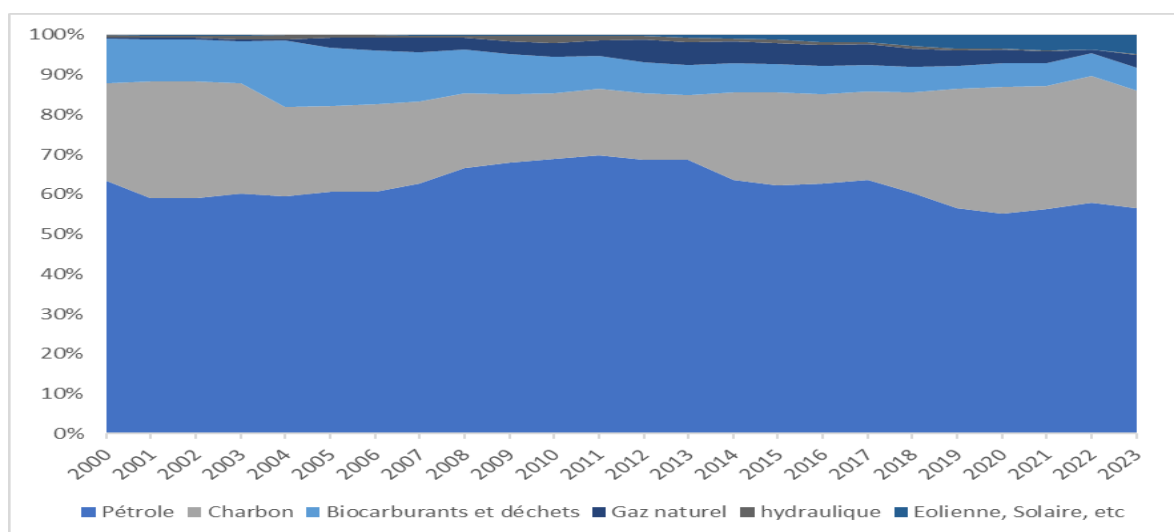
Figure 6: Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie au Maroc



Source : Auteurs. Données de l'Agence Internationale de l'Énergie

En dépit de ces réalisations, l'offre énergétique nationale confirme la persistance de la dépendance aux énergies fossiles : le pétrole brut représente 50 à 60 % de l'offre totale sur la période 2000–2023, suivi du charbon (15–20 %) et du gaz naturel (5–10 %). Les énergies renouvelables (hydraulique, éolienne, solaire) ne représentent qu'une fraction marginale de l'offre énergétique totale, ce qui souligne l'ampleur des défis de la transition (figure 7).

Figure 7: Offre énergétique au Maroc (TJ)



Source : Auteurs. Données de l'Agence Internationale de l'Énergie.

c. Contraintes et vulnérabilités persistantes

Malgré ces progrès, la transition énergétique au Maroc se heurte à plusieurs limites structurelles et techniques.

La première contrainte tient à la flexibilité du réseau électrique et à l'intégration des énergies renouvelables. L'absence de capacités de stockage suffisantes, la rigidité du réseau et les pertes liées au transport limitent la valorisation de la production. Comme le soulignent Boulakhbar et al. (2020), l'adoption de réseaux intelligents, le renforcement des interconnexions régionales et l'essor de solutions de stockage sont des conditions nécessaires pour dépasser cette contrainte et tirer pleinement parti du potentiel des énergies renouvelables.

Un autre obstacle central tient au financement des investissements initiaux : le déploiement des projets solaires, éoliens et, à plus long terme, de l'hydrogène vert, nécessite des capitaux importants. Smouh et al. (2022) mettent en évidence la dépendance persistante du Maroc aux financements extérieurs, notamment via les institutions multilatérales et les partenariats public-privé. Cette ouverture internationale, si elle permet d'accélérer le rythme d'investissement, rend également la transition vulnérable aux conditions de financement, aux risques de change et aux fluctuations des marchés mondiaux — la soutenabilité financière demeurant un enjeu de premier plan (Smouh et al., 2022).

S'y ajoute la question de la gouvernance et du cadre institutionnel : la pluralité des acteurs impliqués (Agence marocaine de l'Énergie soutenable (MASEN), Office national de l'eau et de l'électricité (ONEE), ministère de la transition énergétique, opérateurs privés) peut engendrer des chevauchements de compétences et un déficit de coordination. Sakhraoui et al. (2024) soulignent que cette complexité ralentit parfois la mise en œuvre des projets et réduit la visibilité auprès des investisseurs, ce qui appelle une gouvernance plus intégrée et une clarification du cadre juridique.

La transition révèle par ailleurs un déficit marqué en compétences spécialisées. Selon (MOUDENE et al., 2023), la pénurie de profils techniques dans la conception, l'installation et la maintenance des infrastructures contraint le recours à l'expertise étrangère, ce qui limite la création de valeur locale ; la faible implantation d'industries capables de fabriquer des composants stratégiques (panneaux photovoltaïques, turbines, systèmes de stockage) réduit de surcroît l'impact socioéconomique des projets.

Enfin, des contraintes environnementales et sociales, liées notamment à la ressource en eau et au foncier, se posent avec acuité. Dans un pays confronté à un stress hydrique chronique, la demande en eau des grands complexes solaires et des futurs projets d'hydrogène vert représente un défi considérable : El Hafdaoui et al. (2025) soulignent le risque de concurrence avec les usages agricoles et domestiques, ainsi que les tensions foncières liées à l'implantation de projets à grande échelle.

En résumé, le Maroc a franchi un cap important en matière de transition énergétique entre 2009 et 2023, mais les contraintes identifiées révèlent la complexité d'un processus qui dépasse la seule dimension technologique ; la réussite future dépendra de l'articulation entre les innovations techniques, la mobilisation de financements soutenables, une gouvernance renforcée, la valorisation du capital humain et l'anticipation des impacts environnementaux et sociaux (El Hafdaoui et al., 2025).

d. Orientations stratégiques 2030–2050

Pour surmonter ces contraintes, le Maroc a défini des orientations stratégiques à moyen et long terme. Dans le cadre du plan national de la transition énergétique et de la stratégie nationale d'efficacité énergétique, le pays envisage d'ici 2030 de porter à 52 % la part des énergies

renouvelables dans la capacité installée, en misant sur le solaire, l'éolien et l'hydraulique (MEME, 2020). L'amélioration de l'efficacité énergétique est érigée en priorité nationale, avec des objectifs sectoriels de réduction de la consommation de 24 % pour les transports et de 22 % pour l'industrie (MEME, 2020 ; MTEDD, 2021).

À l'horizon 2050, l'orientation du Maroc s'aligne sur les accords internationaux — notamment l'Accord de Paris — et vise la neutralité carbone, ce qui implique une électrification à grande échelle, des carburants verts et l'hydrogène comme principal vecteur énergétique (MTEDD, 2021), appelé à s'imposer dans l'industrie, le logement, les transports et même l'aviation (MEME, 2021).

Trois axes structurent cette stratégie. Le renforcement de la flexibilité du réseau électrique repose sur le développement de solutions de stockage, l'interconnexion régionale et l'adoption de réseaux intelligents, l'hydrogène vert étant également envisagé comme vecteur de stockage à long terme (MTEDD, 2021). Le développement du contenu local et des compétences vise à pallier le déficit en compétences spécialisées par un renforcement de la coordination université-industrie-recherche-formation, le transfert de compétences et la création de filières industrielles nationales (MEME, 2021). Enfin, la mobilisation de financements durables passe par des partenariats public-privé, un soutien international et l'exploration de nouveaux mécanismes de financement, afin de réduire la dépendance aux financements extérieurs tout en maintenant le rythme d'investissement nécessaire.

6. Discussion

Les résultats présentés mettent en évidence deux temporalités dans la gestion marocaine du risque pétrolier. À court et moyen terme, les instruments budgétaires et monétaires permettent d'amortir les chocs successifs (hausse des cours dans les années 2000, choc COVID, flambée de 2022), mais au prix d'une charge budgétaire croissante et, avant 2015, d'une exposition directe des finances publiques aux cours mondiaux. La libéralisation de 2015 a transféré ce risque des finances publiques vers les ménages et les entreprises, obligeant l'État à recourir à des instruments plus ciblés (aides au transport, exonérations agricoles).

Cette évolution illustre un arbitrage récurrent entre la viabilité budgétaire et la protection du pouvoir d'achat, documenté dans la littérature sur les subventions énergétiques dans les pays importateurs nets de pétrole. Elle suggère aussi que les instruments conjoncturels, quelle que soit leur sophistication, ne peuvent constituer qu'une réponse temporaire à un risque dont l'origine — la dépendance structurelle aux importations d'hydrocarbures — demeure inchangée.

À plus long terme, la transition énergétique engagée depuis 2009 constitue la réponse structurelle à ce risque, cohérente avec les résultats de la littérature empirique (G. Wang et al., 2024 ; Palomba & Tedeschi, 2025 ; Du et al., 2022 ; Owolabi et al., 2021), qui associent la diversification du mix énergétique et les gains d'efficacité énergétique à une moindre exposition à la volatilité des prix de l'énergie. Les réalisations marocaines en la matière — en particulier dans les énergies éoliennes et solaires — sont notables au regard de la taille de l'économie. Elles restent cependant insuffisantes pour infléchir la dépendance aux hydrocarbures. Cela est particulièrement associé aux contraintes de stockage, de gouvernance, de financement et de compétences qui ralentissent le rythme de la transformation. Cette dépendance est plus présente dans les secteurs de transports et du résidentiel, où l'électrification demeure marginale.

Le tableau 4 synthétise, selon les quatre critères retenus (coût budgétaire, réversibilité, équité, délai de mise en œuvre), les forces, faiblesses, opportunités et menaces propres à chacun des quatre axes de la politique économique examinés.

Ce tableau met en évidence un arbitrage récurrent entre réversibilité et durabilité de l'effet : les instruments les plus réversibles (politique monétaire, aides ciblées) sont aussi ceux dont l'effet sur la vulnérabilité structurelle est le plus limité, tandis que l'instrument le moins réversible — la transition énergétique — est le seul à agir sur la cause structurelle du risque plutôt que sur ses symptômes conjoncturels.

Tableau 4: Matrice SWOT

Axe de politique	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Régulation budgétaire pré-2015 (indexation, compensation)	Protection immédiate et universelle du pouvoir d'achat ; stabilité des prix perçue par les ménages.	Coût budgétaire élevé et croissant (48 Mds DH en 2012 pour les seuls produits pétroliers) ; faible réversibilité une fois le mécanisme institutionnalisé ; délai de réforme politique long (près de 20 ans entre 1995 et la libéralisation totale) ; Équité limitée.	Marge de manœuvre pour un ciblage progressif (indexation partielle dès 2013)	Vulnérabilité directe des finances publiques aux cours mondiaux ; risque de dérapage budgétaire en cas de choc prolongé.
Aides ciblées post-2015	Coût budgétaire réduit et mieux maîtrisé ; réversibilité élevée (aides ajustables par vagues successives, 2022–2024) ; délai de mise en œuvre court (communiqué du 23 mars 2022)	Couverture sectorielle partielle (seuls le transport et l'agriculture ciblés) ;	Instrument reproductible et modulable selon l'ampleur du choc.	Insuffisance potentielle face à un choc de grande ampleur ou prolongé, en l'absence de filet de sécurité universel.
Politique monétaire (BAM)	Réversibilité élevée (cycles resserrement/assouplissement 2020–2025) ; coût budgétaire indirect, non financé par le budget de l'État.	Délai de transmission de plusieurs mois entre décision et effet sur l'inflation ; équité indirecte, effets diffus plutôt que ciblés.	Combinaison possible d'instruments conventionnels et non conventionnels pour ajuster la réponse.	Risque d'arbitrage difficile entre soutien à l'activité et maîtrise de l'inflation en cas de chocs simultanés.
Transition énergétique (structurel)	Réduction durable et non réversible de l'exposition structurelle au risque ;	Coût budgétaire initial élevé (financement des infrastructures) ; délai de mise en œuvre long (15 ans pour atteindre 8-9 % de part renouvelable dans la consommation finale) ; équité incertaine.	Potentiel de diversification (hydrogène vert), de souveraineté énergétique et de compétitivité à long terme (MEME, 2020 ; MTEDD, 2021).	Dépendance aux financements extérieurs (Smouh et al., 2022) ; contraintes de gouvernance (Sakhraoui et al., 2024) et de compétences (MOUDENE et al., 2023) pouvant retarder la trajectoire.

Source : Auteurs.

La matrice permet de mettre en évidence plusieurs tendances. Les trois réformes conjoncturelles (régulation pré-2015, aides ciblées post-2015, politique monétaire) présentent toutes une force commune : la réversibilité et un coût budgétaire maîtrisé ; cependant, aucune réforme ne présente d'opportunité de nature structurelle ; à l'inverse, la transition énergétique est le seul axe dont la force principale (réduction non réversible de l'exposition au risque) coïncide avec sa faiblesse principale (long délai de mise en œuvre). Une deuxième tendance montre que les critères de réversibilité et de durabilité de l'effet sont inversement corrélés sur les quatre axes. Il n'existe, parmi les instruments examinés, aucune option à la fois rapidement réversible et structurellement efficace. Ces résultats reposent néanmoins sur une analyse qualitative et gagneraient à être examinés par une évaluation quantitative.

Ces constats appellent, sur le plan de la politique économique, une articulation plus explicite entre les instruments conjoncturels et la trajectoire structurelle de transition : les premiers gagneraient à être conçus comme des mesures de transition plutôt que comme des filets de sécurité permanents, tandis que la seconde nécessite une accélération, notamment dans l'électrification des transports et du résidentiel, secteurs où la dépendance aux hydrocarbures demeure la plus forte.

7. Conclusion

Cet article a proposé une analyse des réponses politiques face au risque de volatilité des prix du pétrole, sur les plans conjoncturel et structurel. Il contribue à la littérature en examinant trois mécanismes d'intervention dans un cadre intégré, au moyen d'une grille SWOT à quatre critères, transposable à d'autres économies importatrices et offrant ainsi aux décideurs une base comparative pour arbitrer entre réponses conjoncturelles et transition structurelle.

Trois résultats principaux se dégagent de cette analyse. Premièrement, l'évolution des politiques de tarification du pétrole au Maroc — de l'indexation partielle (1995–2000) aux mécanismes de compensation (2006–2013), jusqu'à la libéralisation complète (2015) — traduit la prise de conscience progressive que les instruments budgétaires ne peuvent gérer durablement les chocs extérieurs de prix, en raison de leur coût croissant et de leur faible réversibilité une fois institutionnalisés. Deuxièmement, les mesures adoptées face aux crises récentes — subventions directes au secteur des transports, exonérations fiscales sur les intrants agricoles, ajustements du taux directeur de Bank Al-Maghrib — témoignent d'une réelle capacité d'adaptation des politiques publiques dans un contexte libéralisé, mais confirment le défi persistant que représente l'arbitrage entre viabilité budgétaire et protection sociale, ces instruments demeurant par nature ciblés et donc limités dans leur portée face à des chocs de grande ampleur. Troisièmement, la transition énergétique engagée depuis 2009 révèle à la fois des progrès réels — expansion notable de l'éolien et du solaire, diversification du mix énergétique — et des contraintes significatives, la part des renouvelables dans la consommation finale stagnante autour de 8-9 %, en raison d'une dépendance persistante des transports et du résidentiel aux hydrocarbures, et de limites de financement, de gouvernance et de compétences.

Ces résultats sont importants pour la formulation des politiques économiques ; la réduction durable de la vulnérabilité du Maroc au risque pétrolier dépend moins du perfectionnement des instruments conjoncturels que de l'accélération de la transformation structurelle du mix énergétique, en particulier dans les secteurs des transports et du résidentiel, et de la levée des contraintes de financement, de gouvernance et de compétences qui freinent aujourd'hui cette transformation. Les instruments conjoncturels gagneraient ainsi à être conçus comme des mesures d'accompagnement transitoires plutôt que comme des filets de sécurité permanents.

Cet article présente des limites qui ouvrent des pistes de recherche futures : l'analyse proposée, descriptive et interprétative, ne teste pas économétriquement l'ampleur ni la vitesse de la transmission des prix internationaux du pétrole aux prix domestiques marocains, ni l'effet quantifié des instruments budgétaires et monétaires mobilisés. Une extension quantitative comparant l'ampleur du pass-through avant et après 2015, ainsi qu'une analyse coûts-bénéfices des scénarios de transition énergétique à l'horizon 2030 et 2050, permettraient d'objectiver davantage les arbitrages identifiés dans ce travail.

8. Références

- Arrêté du ministre de l'Énergie et des Mines n° 43-95 du 27 Rajeb 1415 (30 décembre 1994) relatif à la fixation des prix de reprise en raffinerie et de vente des combustibles liquides et du butane. (1994). Bulletin Officiel du Royaume du Maroc.

- Arrêté du ministre n° 1144-02 du 4 Joumada I 1423 (15 juillet 2002) modifiant l'arrêté n° 43-95 relatif à la fixation des prix de reprise en raffinerie et de vente des combustibles liquides et du butane. (2002). Bulletin Officiel du Royaume du Maroc.
- Arrêté du ministre n° 1899-15 du 30 décembre 2015 relatif à la libéralisation des prix des produits pétroliers. (2015). Bulletin Officiel du Royaume du Maroc.
- Arrêté du ministre n° 2380-06 du 23 octobre 2006 relatif à la fixation des prix de vente des combustibles liquides et du butane. (2006). Bulletin Officiel du Royaume du Maroc.
- Balamou, M., El-Alouy, Y., & El Baz, A. (2025). Oil prices, economic growth, and inflation dynamics in Morocco: An ARDL bounds test analysis. *The International Journal of Business Management and Technology*, 9.
- Bank Al-Maghrib. (2020). Rapport sur la politique monétaire.
- Bank Al-Maghrib. (2023). Monetary policy report (2023).
- Bank Al-Maghrib. (2024). Rapport sur la politique monétaire.
- Bladi.net. (2025, 21 juillet). Maroc : 18 milliards d'aides qui tombent surtout chez les plus riches. <https://www.bladi.net/maroc-milliards-aides-tombent-surtout-riches,122637.html>
- Boulakhbar, M., Lebrouhi, B., Kousksou, T., Smouh, S., Jamil, A., Maaroufi, M., & Zazi, M. (2020). Towards a large-scale integration of renewable energies in Morocco. *Journal of Energy Storage*, 32, Article 101806.
- Clements, M. B. J., Coady, M. D., Fabrizio, M. S., Gupta, M. S., Alleyne, M. T. S. C., & Sdralevich, M. C. A. (2013). Energy subsidy reform: lessons and implications. *International Monetary Fund*.
- Conseil de la concurrence. (2023). La flambée des prix des intrants et matières premières au niveau mondial et ses conséquences sur le fonctionnement concurrentiel des marchés nationaux.
- Cour des Comptes du Royaume du Maroc. (2014). Le système de compensation au Maroc : Diagnostic et propositions de réforme.
- Cour des Comptes du Royaume du Maroc. (2014). Le système de compensation au Maroc : Diagnostic et propositions de réforme. https://www.courdescomptes.ma/wp-content/uploads/2023/01/RapportSystemeCompensationMaroc_2014_Fr.pdf
- Du, X., Ouyang, T., Shi, G., Deng, L., & Gul, R. (2022). Role of oil price volatility, energy efficiency, and financial stability on sustainable energy production. *Frontiers in Environmental Science*, 10, Article 977733.
- El Hafdaoui, H., Khallaayoun, A., & Al-Majeed, S. (2025). Renewable energies in Morocco: A comprehensive review and analysis of current status, policy framework, and prospective potential. *Energy Conversion and Management: X*, 26, Article 100967.
- El Karimi, M. (2021). Analyse économétrique des effets inflationnistes des variations des prix des matières premières : cas du Maroc.
- El Ouazzani, H., Ouakil, H., & Moustabchir, A. (2024). A simulation of the macroeconomic effects of the Russia–Ukraine War on the Moroccan economy using the DSGE model. *African Development Review*, 36(S1), 75–93.
- Elavarasan, R. M., Afridhis, S., Vijayaraghavan, R. R., Subramaniam, U., & Nurunnabi, M. (2020). SWOT analysis: A framework for comprehensive evaluation of drivers and barriers for renewable energy development in significant countries. *Energy Reports*, 6, 1838-1864.
- Elhamzaoui, B., & Gharbaoui, H. (2025, 13 juillet). Pétrole en baisse, dollar faible : pourquoi les prix résistent-ils ? Médias24.

- El-Karimi, M. (2024). Pass-through effects of global oil and food price shocks on Morocco's inflation: Frequency causality analysis in VAR model. *International Journal of Economic Policy in Emerging Economies*, 20(2), 198–214.
- El-Karimi, M., & El-Ghini, A. (2020). The transmission of global commodity prices to consumer prices in a commodity import-dependent country: Evidence from Morocco. *Scientific Annals of Economics and Business*, 67(1), 15–32.
- Fonds Monétaire International. (2020, avril). Le Maroc procède au tirage des ressources disponibles au titre de la ligne de précaution et de liquidité pour faire face à la pandémie de COVID-19 (Communiqué de presse n° 20/138).
- Fonds Monétaire International. (2023). Morocco — Article IV consultation: Press release and staff report.
- Gharbaoui, H. (2022, 4 juillet). Carburant : le diesel à 16,5 DH le litre. Médias24.
- Giusti, A., Maggini, M., & Joint Action on Chronic Diseases and Promoting Healthy Ageing Across the Life Cycle (JA-CHRODIS). (2016). SWOT analysis of policies and programs on prevention and management of diabetes across Europe: Angela Giusti. *The European Journal of Public Health*, 26(suppl_1), ckw168-030.
- Hmadouch, Y. A. (2025). Domestic and external drivers of inflation in oil importing developing countries. *International Journal of Energy Economics and Policy*, 15(1), 344–356.
- Jouahri, A. (2020). Crise du Covid-19 : Réponses de Bank Al-Maghrib.
- Le Chef du Gouvernement. (2022, 23 mars). Le gouvernement lance le processus de soutien exceptionnel des professionnels du secteur du transport routier [Communiqué de presse].
- Le Matin. (2022, 17 février). Flambée des carburants : le gouvernement exclut le recours à la baisse d'impôts. <https://lematin.ma/express/2022/hausse-prix-carburant-gouvernement-exclut-recours-revision-taxes/372165.html>
- Le360. (2022, 4 octobre). Prix des carburants : ce que gagne l'État. <https://fr.le360.ma/societe/prix-des-carburants-ce-que-gagne-letat-268055/>
- Le360. (2023, 1er novembre). Caisse de compensation : 47 milliards de dirhams profitent aux plus riches, contre 8 milliards de dirhams aux plus pauvres. <https://fr.le360.ma/politique/caisse-de-compensation-47-milliards-de-dirhams-profitent-aux-plus-riches-contre-8-milliards-de-PGH7RFFQ65HT3PFCQZ6FXF7OHM/>
- Le360. (2026, 26 mars). Flambée des prix à la pompe : pourquoi le gouvernement rechigne à alléger la fiscalité des carburants. https://fr.le360.ma/economie/flambee-des-prix-a-la-pompe-pourquoi-le-gouvernement-rechigne-a-alleger-la-fiscalite-des-carburants_7NYEWTQCA5GWXAYZG56W7C6KMY/
- Mankiw, N. G. (1997). *Macroeconomics* (3e éd.). Worth Publishers.
- Médias24. (2026, 10 mars). Carburants. La hausse se profile, faut-il agir sur la TIC et la TVA pour en réduire l'impact ?. https://www.google.com/search?q=Carburants.+La+hausse+se+profile%2C+faut-il+agir+sur+la+TIC+et+la+TVA+pour+en+r%C3%A9duire+l%27impact+%3F&rlz=1C1GCEA_enMA1213MA1213&oq=Carburants.+La+hausse+se+profile%2C+faut-il+agir+sur+la+TIC+et+la+TVA+pour+en+r%C3%A9duire+l%27impact+%3F&gs_lcrp=EgZjaHJvbWUyBggAEEUYOdIBBzI5NWowajSoAgCwAgA&sourceid=chrome&source=chrome.ob&ie=UTF-8
- Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. (2021). Stratégie nationale de l'hydrogène vert.

- Ministère de l'Économie et des Finances. (2017). Rapport sur la compensation, Projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2017. Royaume du Maroc.
- Ministère de l'Économie et des Finances. (2017). Rapport sur la compensation, Projet de Loi de Finances pour l'année budgétaire 2017. Royaume du Maroc.
- Ministère de l'Économie et des Finances. (2025). Rapport sur la compensation, Projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2025. Royaume du Maroc.
- Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement. (2020). Stratégie nationale de l'efficacité énergétique — Horizon 2030.
- Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement. (2021). Feuille de route nationale pour la valorisation énergétique de la biomasse à l'horizon 2030.
- Mishkin, F. S. (1995). Symposium on the monetary transmission mechanism. *Journal of Economic perspectives*, 9(4), 3-10.
- Misry, S. (2022). Contribution à l'analyse des fluctuations des prix du carburant au Maroc : investigations empiriques à l'aide du modèle NARDL [Thèse de doctorat, Université Mohamed V].
- MOUDENE, K., EL-LOUD, R., & EJBARI, R. (2023). Contribution à l'évaluation de l'impact de la transition énergétique sur le développement des énergies propres au Maroc. *African Scientific Journal*, 3(18), 659–681.
- Nashi, R., & Ouakil, H. (2025). Energy price shocks and current account balances: What role for economic structure, energy dependency and renewable energy development? *Sustainable Futures*, 9, Article 100402.
- Owolabi, O. O., Schafer, T. L. J., Smits, G. E., et al. (2021). Role of variable renewable energy penetration on electricity price and its volatility across independent system operators in the United States. *Data Science in Science*, 2(1).
- Palomba, G., & Tedeschi, M. (2025). Commodity price dynamics in the era of energy transition: Exploring the substitutability of clean energy. *Economic Analysis and Policy*. Publication anticipée en ligne.
- Rentschler, J., & Bazilian, M. (2017). Policy monitor—principles for designing effective fossil fuel subsidy reforms. *Review of Environmental Economics and Policy*, 11(1), 138-155.
- Reuters. (2025, juin). Moroccan central bank holds benchmark interest rate at 2.25%.
- Ritahi, O., & Echaoui, A. (2025). Macroeconomic effects of raising oil prices: Insights from Morocco. *International Journal of Energy Economics and Policy*, 15(2), 380–390.
- Sakhraoui, K., Agadi, R., von Hirschhausen, C., & Ege, G. S. (2024). Energy policy in Morocco: Analysis of the national energy strategy's impact on sustainable energy supply and transformation. *Next Research*, 1(2), Article 100072.
- Smouh, S., Gargab, F. Z., Ouhammou, B., Mana, A. A., Saadani, R., & Jamil, A. (2022). A new approach to energy transition in Morocco for low carbon and sustainable industry (case of textile sector). *Energies*, 15(10), Article 3693.
- Wang, G., Sbai, E., Wen, L., & Sheng, M. S. (2024). The impact of renewable energy on extreme volatility in wholesale electricity prices: Evidence from OECD countries. *Journal of Cleaner Production*, 484, Article 144343.
- Weihrich, H. (1982). The TOWS matrix—A tool for situational analysis. *Long range planning*, 15(2), 54-66.